

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4667

présenté par
Mme Essayan et Mme Tuffnell

ARTICLE 36

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« sans correspondance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne semble pas nécessaire que le trajet ferroviaire remplaçant les liaisons aériennes en moins de 2h30 soit « sans correspondance »